

## **Information transfert de données à caractère personnel lors de la mise en place de l'Espace Numérique de Travail**

### **Lecture en conseil d'école**

L'école de **Vulbens** va se doter d'un Espace Numérique de Travail (**Beneylu School**), qui permettra de disposer d'outils sécurisés comme :

- le **blog** : Les élèves ou les enseignants peuvent écrire des articles et ajouter des commentaires sur les articles publiés. Les parents peuvent prendre connaissance de ce qui est publié sur le blog (ex. de courts articles sur des travaux réalisés en classe, avec des photos et des vidéos. Les enseignants pourront aussi y ajouter des compléments des éléments abordés en classe ou des liens vers des sites internet qu'il juge intéressant.
- la **messagerie** : Elle permet aux élèves d'échanger sur **les sujets qui leur tiennent à cœur** tout en mettant en pratique les règles de citoyenneté numérique et d'orthographe.
- le **calendrier** : Les événements marquant y seront consignés : sorties, etc.
- le **carnet de liaison** et le cahier de texte : Il permet aux enseignants de passer des informations et aux parents de les signer en ligne. Ce module ne remplace pas le cahier de liaison ou le cahier de texte papier.
  
- la **médiathèque** : C'est l'endroit où peuvent être déposés des documents.

Dans le cadre de la mise en place de cet Espace Numérique de Travail Beneylu School, la création de comptes utilisateurs sera demandée au prestataire Beneylu School . Le nom, le prénom, l'Identifiant National Elève et la date de naissance des élèves seront communiqués au prestataire *à la Beneylu* par le rectorat de Grenoble à partir des données saisies dans l'application ONDE (gestion et suivi des inscriptions dans les écoles).

Ces informations seront utilisées exclusivement dans le cadre de l'ENT. Elles ne seront ni cédées, ni communiquées à des tiers.

Lors de votre première connexion, vous accéderez à des informations vous permettant d'exercer vos droits. Des renseignements complémentaires vous seront éventuellement demandés que vous serez libres de compléter ou de refuser (ex. envoi de sms d'alerte en provenance de l'école sur votre téléphone portable).